



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 18614

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'émotion provoquée par le rapport Roques au sein des milieux viticoles. En effet, les conclusions de ce rapport assimilent l'alcool la consommation d'alcool à des produits toxiques dangereux. Il dénonce les effets négatifs de l'alcool, sans distinguer des conséquences liées à l'abus d'alcool. La nocivité de la consommation d'alcool peut dépendre de la dose consommée, des circonstances de la consommation et des produits. Il ne s'agit pas de contester le caractère scientifique de ce rapport, mais la manière dont il accuse sévèrement nos produits viticoles. Nos viticulteurs participent à l'expression et à la valorisation d'un savoir-faire millénaire que le monde entier nous envie. Comparer l'une de nos plus belles productions nationales à des produits toxiques ne fait que dégrader l'image de la France et de nos produits à l'étranger. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend donner aux conclusions de ce rapport et l'attitude qu'il adoptera vis-à-vis de la viticulture française.

Texte de la réponse

Le rapport du professeur Bernard Roques vise à comparer la dangerosité, en particulier sur le cerveau, des différents toxiques et psychotropes, y compris l'alcool et le tabac, souvent associés à la prise d'autres drogues. Par ailleurs, le rapport attire l'attention sur les mécanismes physiopathologiques d'interdépendance entre les différents toxiques, sur la base d'une analyse de près de quatre cents publications scientifiques. C'est pourquoi le Gouvernement entend développer les actions de recherche et de prévention de l'alcoolisme et de l'usage des drogues. A cette fin, le Premier ministre a confié une mission à la nouvelle présidente de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie qui doit très prochainement remettre des propositions pour améliorer la prévention et la prise en charge de l'usage de drogues et élargir les actions de la mission aux problèmes de l'alcool. Cette évolution est en effet rendue nécessaire par les liens étroits entre la consommation abusive d'alcool chez les jeunes et la consommation d'autres drogues.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18614

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4772

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6198